PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms!

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Pays de la Loire 110, rue de Frémur 49000 Angers 02 41 39 48 98 maineetloire@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org







MAIRIE DE BEAUFORT-EN-ANJOU

16 rue de l'Hôtel de Ville Beaufort en Vallée 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 79 74 60 mairie@beaufortenanjou.fr www.beaufortenanjou.fr

NOS PARTENAIRES









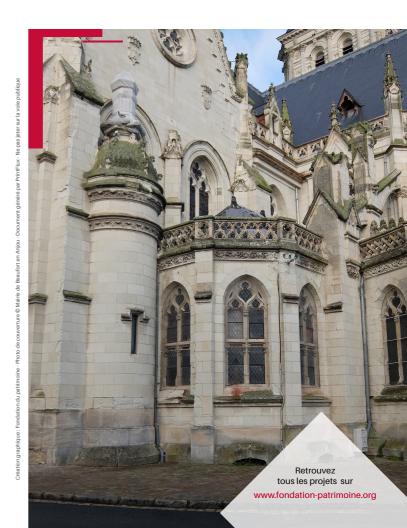


le donne.

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Notre-Dame

de Beaufort-en-Anjou



LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE

L'église est inscrite depuis 1994 à l'inventaire supplémentaires des Monuments Historiques. Elle a été édifiée en deux périodes : au XVIème siècle, la nef et la tour du clocher nord et à la fin du XIXème siècle agrandissement de la nef et construction du transept sud, des chapelles, du chœur et des chapelles rayonnantes. Le chevet se compose d'une abside délimitée par huit piliers, cernée par un déambulatoire ouvrant sur sept chapelles rayonnantes, dont la première est adossée à la tour de clocher et la dernière, au bras sud du transept. Ce chevet de style néogothique constitue une spécificité remarquable de l'édifice aujourd'hui concerné par les restaurations.

LE PROJET DE RESTAURATION

Les dégradations de l'ensemble des parties hautes de l'église, chœur, des chapelles et du clocher ont été relevés au début des années 1980. Plusieurs campagnes de travaux ont été menées, mais l'ampleur des travaux à engager reste considérable.

Les désordres étant relatifs à l'étanchéité du couvert, ils concernent l'ensemble des parties hautes : la couverture ardoise et la zinguerie, la charpente, la structure et les maçonneries, les parements et les vitraux.

LES CONTREPARTIES

- Don Joseph Denais à partir de 20 € : envoi d'un « diplôme du mécène » remerciement sur les réseaux sociaux (sauf souhait contraire) invitation à l'inauguration avec visite;
- Don Jeanne de Laval à partir de 50 € : contreparties précédentes
- + 2 entrées adulte Plein Tarif au Musée Joseph Denais;
- Don Pierre Deshayes à partir de 150 € : contreparties précédentes
- + 2 entrées adulte Plein Tarif au Musée Joseph Denais + visite de chantier « surprise » avec une présentation d'un ou plusieurs corps de métier;
- Don Pierre Didron à partir de 250 € : contreparties précédentes + livre sur le musée (vendu au prix unitaire de 23€) ;
- Don Claude Chauvière pour les entreprises à partir de 500 € : contreparties précédentes + visite particulière avec l'architecte Maître d'œuvre :
- Don Auguste Beignet pour les entreprises à partir de 3 000 € : contreparties précédentes + visite de la commune.

Montant des travaux	731 393.40 € HT (prévisionnel)		
Objectif de collecte	25 000 €		
Début des travaux	janvier 2021		







Crédit photos © Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

Dui, je fais un don pour aider la restauration de

l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74195 ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mor compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou

Le montant de mon don est de €				
Nom ou Société :				
Adresse:				
Code postal : Ville :				
E-mail:				
Téléphone:				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

□ sur le revenu □ sur la fortune immobilière □ sur les sociétés

Exemples de dons	50€	200€	500€
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68€	170€
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5€	50€	125€
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20€	80€	200€
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

^{*}Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre \square